

# Nouveaux dispositifs ouverts à inscription dans les services académiques

**IDENTIFIANT**  
**04NDEP0010**

L'EPLÉ EMPLOYEUR : LES CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE DE DROIT PRIVÉ ET DE DROIT PUBLIC

**Objectifs du dispositif :** maîtriser des procédures spécifiques au droit du travail, au contrat de droit privé et de droit public et de contentieux dans ces domaines.

Acquérir de l'aisance dans la manipulation de ces concepts (gestion du temps de travail, procédures de recrutement, de licenciement, de sanction, de congés...).

Mettre en cohérence les pratiques académiques.

**Pilotes :** direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (MIFOR) et direction de l'encadrement.

Candidature en académie avant le 24 janvier 2005.

**Nombre de places :** 90

**Durée moyenne estimée :** 3 jours

## MODULE UNIQUE

**Objectifs pédagogiques :** typologie des problèmes rencontrés. Résolution de problèmes pratiques.

**Contenu :** rappel des textes réglementaires. Mise en cohérence des pratiques académiques.

**Public cible :** équipes ressources : 1 correspondant académique du réseau national de conseil aux EPLE + 1 agent comptable + 1 chef d'établissement par académie.

**Forme/Modalités :** stage présentiel.

**Responsables pédagogiques :** bureau DAF C2 ; Mission de la formation et ESEN.

## Module obligatoire

**Nombre de participants :** 90

**Durée en heures :** 18

**Dates :** 2ème trimestre 2005

**Lieu :** MENESR, 96, bd Bessières, Paris 17ème.

**IDENTIFIANT**  
**04NDEPO011**

LA GESTION FINANCIÈRE DES GRETA

**Objectif du dispositif :** ce dispositif a pour objectif de consolider la pratique professionnelle des agents comptables de GRETA : les spécificités de l'élaboration du budget d'un GRETA et le suivi de son exécution sont abordées au cours de deux modules permettant à chacun d'interroger sa pratique à partir de l'expérience professionnelle acquise.

**Pilotes :** direction de l'encadrement, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (MIFOR).

**Prérequis du public :** exercer les fonctions d'agent comptable d'un GRETA.

Candidatures en académie avant le 2 février 2005.

**Nombre de places :** 20

**Durée moyenne estimée :** 4 jours.

**MODULE 1 - ÉLABORATION DU BUDGET D'UN GRETA**

**Problématiques et objectifs :** le principe de sincérité du budget est un élément délicat pour un GRETA : la réalisation des actions budgétisées est soumise à des aléas inconnus lors des étapes préparatoires à l'élaboration du budget.

Sur quels éléments fonder la probabilité d'exécution des actions inscrites au budget ?

Comment proposer un budget sincère et véritable dans le contexte économique et concurrentiel qui est celui des GRETA ?

**Forme/Modalités :** alternance d'apports théoriques et d'études de cas.

**Responsables pédagogiques :** ESEN et Mission de la formation

**Nombre de participants :** 20

**Durée en heures :** 12

**Dates :** 30 et 31 mai 2005.

**Lieu :** ESEN.

**MODULE 2 - SUIVI DE L'EXÉCUTION DU BUDGET D'UN GRETA**

**Problématiques et objectifs :** comment suivre et rendre compte de l'exécution du budget ? quelle procédure mettre en place pour suivre l'exécution financière des actions ? Ce dispositif proposera des éléments de comptabilité analytique et de contrôle de gestion pour élaborer un tableau de bord de suivi d'une action et permettre la prise en compte des régularisations comptables.

- Prérequis du public : avoir suivi le module 1.

**Forme/Modalités :** alternance d'apports théoriques et d'études de cas.

**Responsables pédagogiques :** ESEN et Mission de la formation.

**Nombre de participants :** 20

**Durée en heures :** 12

**Dates :** 1er et 2 juin 2005, à la suite du module 1.

**Lieu :** ESEN.

**IDENTIFIANT**  
**04NDEPO012**

LA LOLF : LES PREMIERS CONSTATS SUR LE PILOTAGE PÉDAGOGIQUE ACADÉMIQUE

**Objectifs du dispositif :** la réforme budgétaire introduite par la mise en œuvre de la loi organique relative à la loi de finances (LOLF) a pour ambition de faire passer la gestion de l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats : la démarche de pilotage par les performances s'impose à tous les services de l'État et prévoit, aux moyens d'indicateurs, une mesure qualitative et quantitative des actions.

Ce dispositif propose d'élaborer un bilan d'étape des avancées académiques quant à la définition des objectifs stratégiques et opérationnels retenus et de repérer leurs implications, immédiates ou différées, sur le pilotage de la politique pédagogique des académies.

**Pilotes :** direction de l'encadrement, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (MIFOR)

Candidatures en académie avant le 2 février 2005.

**Nombre de places :** 120

**Durée moyenne estimée :** 1 jour

**MODULE UNIQUE**

**Objectifs :** l'objectif de ce dispositif est de permettre aux acteurs académiques impliqués dans la mise en œuvre des procédures de la LOLF de procéder ensemble à un bilan d'étape mettant en évidence les situations nouvelles auxquelles ils sont confrontés et les éléments de réponses apportées.

Quelles évolutions du rôle des recteurs, inspecteurs DSDEN, inspecteurs pédagogiques, chefs d'établissement, se dessinent au regard des expérimentations déjà conduites ?

Quelles conséquences les indicateurs retenus ont-ils sur le pilotage pédagogique ?

Quelles nouvelles souplesse et/ou contrainte les expérimentations ont-elles fait émerger ? Est-il possible d'identifier les conséquences à court terme sur la politique pédagogique des académies ?

**Public cible :** personnels d'encadrement impliqués dans la mise en œuvre de la LOLF au niveau académique ou départemental.

**Forme/Modalités :** stage présentiel alternant conférences et ateliers.

**Responsables pédagogiques :** ESEN et Mission de la formation.

**Nombre de participants :** 200

**Durée en heures :** 6

**Dates :** 16 juin 2005.

**Lieu :** ESEN.

**IDENTIFIANT**  
**04NDEPO013**

LA GESTION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DES SECTIONS D'APPRENTISSAGE EN EPLE

**Objectif du dispositif :** l'article 57 de la loi quinquennale du 20 septembre 1993 permet l'ouverture de sections d'apprentissage dans un établissement public local d'enseignement. Ces structures particulières nécessitent que les personnels de direction et les agents comptables appréhendent des données particulières et spécifiques notamment en matière de gestion financière dans un contexte législatif et réglementaire en évolution.

Quelles sont les connaissances nécessaires au chef d'établissement et à l'agent comptable pour conduire un pilotage efficace de telles structures ? De quels outils documentaires et méthodologiques ont-t-il besoin en matière de gestion financière ?

**Pilotes :** direction de l'encadrement, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (MIFOR).

Candidatures en académie avant le 2 février 2005.

**Nombre de places :** 30

**Durée moyenne estimée :** 2 jours

**MODULE UNIQUE**

**Objectifs :** former des personnes ressources susceptibles d'organiser des actions de formation en académie apportant aux chefs d'établissement et aux agents comptables concernés les éléments législatifs, réglementaires et de gestion leur permettant de gérer efficacement les dispositifs d'apprentissage en EPLE.

Permettre l'élaboration, à partir de cet apport théorique, d'outils documentaires et méthodologiques d'aide à l'élaboration et à la conduite d'actions de formation sur ce thème.

Il est envisagé que des fiches techniques soient rédigées durant le séminaire.

**Forme/Modalités :** stage présentiel

**Responsables pédagogiques :** ESEN et Mission de la formation.

**Nombre de participants :** 30

**Durée en heures :** 12

**Dates :** 22 et 23 mars 2005.

**Lieu :** ESEN.